Tableau n° 12 : La répartition des subventions de fonctionnement allouées par le budget principal (en €)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| 6573 - Subv° de fct aux organismes publics | 45 000 € | 47 000 € | 12 000 € | 22 700 € | 46 646 € |
| dont subventions budget principal au BA "Transports scolaires" | 39 000 € | 39 000 € | 11 000 € | 12 700 € | 37 253 € |
| 6574 - Subv° de fct aux asso° et autres personnes de droit privé | 19 025 € | 21 305 € | 31 915 € | 20 759 € | 20 120 € |
| Total subventions versées | 64 025 € | 68 305 € | 43 915 € | 43 459 € | 66 766 € |

Source : Balance des comptes

Le fait que la commune n'exerce plus la compétence « transports scolaires » à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 entraînera une baisse du montant des subventions de fonctionnement du budget principal dès l'exercice 2021 et plus encore au titre de l'exercice 2022.

La maîtrise sur la période des achats et charges externes

Les achats et charges externes ont diminué de 304 677 € à 303 104 € entre 2016 et 2020, soit 163 € par habitant pour une moyenne des communes de la strate de 188 € par habitant.

Tableau n° 13 : Évolution des achats et charges externes (en €)

| Achats et charges externes | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2020-2016 |
|--|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS | 82 141 € | 94 934 € | 93 684 € | 101856€ | 83 918 € | 1 777 € |
| 61 - SERVICES EXTÉRIEURS | 194 874€ | 200 079€ | 245 944 € | 227 400 € | 195 100€ | 225€ |
| | | | | | | |
| 62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS (sans 621) | 27 661€ | 26 414€ | 38 032 € | 35 268 € | 24 086 € | -3 575 € |
| TOTAL | 304 677 € | 321 426€ | 377 660 € | 364 524 € | 303 104 € | -1 573 € |

Source : Balance des comptes

Cette évolution favorable résulte principalement de la baisse de 3 575 € des autres services extérieurs (c/62), les charges liées aux fêtes et cérémonies, en lien direct avec la crise du Covid, ayant été notamment réduites de 8 663 € en 2019 à 3 582 € en 2020.

Parmi les charges liées aux services extérieurs (c/61) est observée la réduction des dépenses afférentes aux contrats de prestations de services (c/611) de 24 248 €, qui s'explique par la crise sanitaire (fermeture de l'école et du service cantine du 16 mars au 6 mai 2020) mais aussi par une baisse des effectifs scolarisés.

Tableau n° 14 : Évolution du nombre d'élèves scolarisés

| | NB D'ELEVES SCOLARISE | MOYENNE DES REPAS SERVIS PAR JOUR | NB DE JOURS D'ECOLE | PRESTATION PAYEE AU 611 EN EUROS |
|------|-----------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 2016 | 212 | 165 | 139 | 76 296 |
| 2017 | 210 | 165 | 139 | 80 752 |
| 2018 | 196 | 166 | 139 | 77 935 |
| 2019 | 192 | 161 | 142 | 67 855 |
| 2020 | 195 | 137 | 117 | 52 049 |

Source : Document transmis par la commune dans sa réponse du 17 juin 2021

Inversement, les charges portant sur les entretiens et réparations (c/615) ont progressé de 33 678 € dont une croissance de 27 954 € pour les entretiens et réparations sur biens immobiliers (c/6152), qui s'explique par la réalisation de travaux d'émulsion de bitume sur les routes de la commune en 2020 (47 880 €) alors qu'il n'y en avait pas eu en 2016.

Enfin, la croissance des achats et variation des stocks (c/60) de 1 777 € révèle des évolutions contrastées, les achats de fournitures (c/6063) diminuant de 5 821 € alors que les augmentations de 3 690 € des charges liées à l'eau et l'assainissement (c/60611), de 3 002 € pour l'électricité (c/60612) et de 3 139 € pour le carburant (c/60622)¹³, devront être surveillées.

Dans l'optique de réalisation d'économies, la chambre régionale des comptes invite la collectivité, pour ses achats, à recourir aux bonnes pratiques recommandées par la direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'économie, telles que la constitution de groupements de commandes, de centrales d'achats ou encore le renforcement de la mutualisation de frais et de personnel avec les communes voisines ou l'organisme de regroupement.

4.2.3 Des produits de gestion courante restreints

4.2.3.1 Évolution sur la période

De 2016 à 2020, l'augmentation limitée des produits de gestion courante de 18 935 € s'explique par le fait que les effets positifs liés aux augmentations des ressources fiscales de 124 731 € ont été atténués par la baisse de 65 093 € des dotations et participations (c/74), ces deux postes représentant respectivement 67,1 % et 28,2 % du total des produits de gestion courante en 2020 contre 57,4 % et 34,2 % en début de période.

Sont également observées les diminutions respectives de 34 950 € et 6 114 € des produits des services du domaine et ventes diverses (c/70) ainsi que des autres produits de gestion courante (c/75), ces deux postes portant néanmoins sur des volumes financiers plus limités, avec des parts de 4,5 % et 0,2 % du total des produits de gestion courante.

La réduction des produits des services du domaine et ventes diverses résulte des baisses de 12 738 € des redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (c/7067) et des autres produits (c/708) de 16 188 € qui reposent en grande partie sur les fermetures liées à la crise sanitaire (fermeture des écoles, des cantines, des accueils périscolaires)¹⁴.

La diminution des autres produits de gestion courante est liée aux revenus des immeubles (c/752) qui ont baissé de 7 165 €, baisse correspondant à la récupération en 2018 par la commune du logement de fonction de l'école maternelle en vue de le transformer en salle de restauration.

¹³ La collectivité explique cette augmentation par l'acquisition d'un bruleur et l'utilisation d'une tractopelle pour nettoyer des dépôts de déchets sauvages entreposés dans une gravière.

¹⁴ Par délibération n° 7-2209 du 22 septembre 2020 a été votée par le conseil municipal une révision du tarif du repas à la cantine scolaire (augmentation de 8 centimes d'euros).